

LAC DU MISSIONNAIRE-SUD // *Code d'éthique & de Conduite*





Vivre au bord d'un lac est synonyme de beauté, de paix, de repos, de tranquillité et surtout de fragilité.

Le Lac du missionnaire sud est un milieu d'une beauté exceptionnelle où cohabite une communauté diversifiée ayant un objectif commun ; Préserver cet environnement pour les générations à venir et conserver un **lac en santé pour toujours**. Notre lac fait partie d'un écosystème intégré complexe et fragile. Il est important que la communauté riveraine fasse preuve de respect et de civisme afin de le protéger.

L'OBJECTIF DE CE CODE DE VIE EST DE FAVORISER DES COMPORTEMENTS DE :

- > Respect à l'égard de l'environnement naturel
- > Respect mutuel entre tous les utilisateurs du lac
- > Respect de la diversité des activités nautiques pratiquées en toute sécurité

Un code d'éthique n'a pas force de loi. Chacun est libre d'y adhérer, et responsable de s'assurer au quotidien que les règles sont respectées. Vous nous avez signifiés lors du sondage effectué en 2008, que vous souhaitiez des mesures coercitives. Une façon efficace de préserver la beauté du lac est de vous assurer que vos invités ou vos locataires connaissent les règles et les respectent.



ACTIVITÉS NAUTIQUES

Les particularités géographiques du lac du Missionnaire-Sud, long et étroit (5.2 km sur 300 m) le rendent vulnérable et font en sorte que les vagues déferlent à pleine allure sur les berges, soulèvent le fond de l'eau et créent une érosion inquiétante à certains endroits.

De plus, les baigneurs et canotiers de toutes sortes (kayak, canot, pédalo, planche à voile, etc...) sont parfois confrontés à des situations de malaise ou même de danger lorsqu'il y a déplacement à haute vitesse. En règle générale, les bateaux doivent circuler à des vitesses créant le minimum d'effets de vague, particulièrement à proximité de nageurs et d'autres bateaux.

COMMENT CONJUGUER NATATION (CANOTIER, KAYAKISTE, ETC...) ET EMBARCATION MOTORISÉE

La majorité des usagers du lac choisissent de plein droit d'exercer une activité paisible, en accord avec la nature. L'étroitesse et les particularités spécifiques au Lac du Missionnaire-Sud nous obligent à donner priorité en

tout temps aux nageurs et aux embarcations non motorisées. Les embarcations motorisées doivent donc manœuvrer de façon à exprimer le respect de cette priorité et éviter de s'orienter en direction d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée.

Les nageurs, pour leur part, doivent être accompagnés d'une vigie et doivent être bien visibles s'ils dépassent une distance de 50 mètres des berges. Dans une telle situation, ils se doivent d'avoir un fanion ou un ballon flottant de couleur vive. Quant aux embarcations motorisées, on doit conserver une distance minimale de 50 mètres d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée, à moins d'y être expressément invité. Cela s'applique également lors de la rencontre d'un animal sauvage.

EMBARCATIONS MOTORISÉES

Pour des motifs de sécurité et de respect pour l'environnement, on recommande l'utilisation de moteurs 4 temps ayant un maximum de 9.9 H.P. A la suite d'un consensus entre les riverains, les motomarines et les wakeboat sont interdites sur le lac du Missionnaire-sud. Les embarcations à haute performance sont celles qui possèdent le plus fort potentiel pour se livrer à des activités envahissantes sur le lac; leurs pilotes doivent se comporter de façon à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement. Voici quelques suggestions:

- > Éviter les chasses, les acrobaties, les encerclements répétés, les chavirements intentionnels provoquant des fortes vagues
- > Garder une distance minimale de 50 mètres d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée (à moins d'y être invité)
- > Toujours conduire assis.

SPORT DE TRACTION (WAKEBOARD, TUBE, SKI NAUTIQUE)

Considérant que la pratique des sports de traction génère de grosses vagues, il est recommandé de respecter une distance d'au moins 50 mètres de la rive afin de protéger les berges, préserver l'état des quais et la quiétude des riverains et des baigneurs. Ces activités devraient être pratiquées dans les zones d'eaux profondes et au milieu du lac. En effet, le fait de pratiquer ces sports plus loin de la rive et dans les endroits plus profonds peut limiter l'érosion et les dérangements de la couche profonde de l'eau.





RESPECT D'AUTRUI

BRUIT ET RESPECT DE L'INTIMITÉ DES RIVERAINS.

Le bruit se propage sur de longues distances à la surface de l'eau. Le bruit sur l'eau généré par les moteurs et les systèmes de son agresse les riverains s'ils dépassent le niveau normal d'une conversation. Un système de son à volume élevé est considéré comme une nuisance et est à proscrire. De plus, nous devons être conscients que l'utilisation des VTT, des motos et des motoneiges génèrent du bruit et de la poussière excessive qui parfois altèrent la quiétude des lieux.

Le civisme et la vie en commun commandent de respecter la quiétude des voisins. Dans ce but, il faut respecter en toutes saisons une zone raisonnable d'intimité pour les propriétaires riverains, particulièrement au passage en bateau près des rives où se trouvent des résidents. Quant aux proprié-

taires de chiens, ils doivent garder leur animal en laisse ou sur leur terrain, et ramasser leurs excréments, peu importe la saison.

AUTRES VÉHICULES MOTORISÉS

La randonnée pédestre le long du chemin du Lac du Missionnaire-sud est une activité prisée des villégiateurs. Le respect des limites de vitesse imposée par les autorités s'avère essentiel pour assurer la sécurité des résidents et de nos enfants

Lorsqu'ils circulent sur le lac en hiver, les motoneigistes doivent utiliser le sentier naturellement tracé au milieu du lac, tout en restant très vigilants. Nombre de randonneurs à ski, en raquettes ou à pied déambulent le long de cette piste.

Les propriétaires d'hélicoptères et d'hydravion doivent limiter leurs déplacé-

ments avec ces aéronefs. Ils ne devraient servir qu'à se rendre jusqu'à leur propriété et la quitter une fois leur séjour terminé. L'utilisation de ces véhicules ne doit pas être une activité récréative en soi.

QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de maintenir la qualité de l'eau de notre lac, les comportements suivants sont encouragés :

- > Laisser la bande riveraine dans son état naturel
- > Déboiser seulement les espaces nécessaires à la construction de bâtiments
- > Favoriser l'installation de quais qui laissent circuler l'eau
- > Utiliser des produits biodégradables et sans phosphate dans vos activités d'hygiène et ménagères

- > Pratiquer des activités non motorisées
- > Réduire au maximum la création de vagues lors de vos activités nautiques motorisées

POLLUTION LUMINEUSE

Le soir et la nuit, la lumière en provenance de source artificielle peut être incommode pour les résidents et vacanciers. En effet, elle peut non seulement éblouir les gens mais aussi les empêcher de jouir pleinement de la quiétude des lieux, comme de profiter pleinement de la vue du ciel étoilé. Selon le MDDEP, voici quelques mesures qui aident à diminuer la pollution lumineuse :

- > Utiliser des lampes au sodium à basse ou à haute pression, qui produisent une lumière jusqu'à 4 fois plus respectueuse de la noirceur du ciel (en prime, ces lampes dépensent moins d'énergie et donc

- coûtent moins cher à utiliser);
- > Employer des luminaires munis de réflecteurs efficaces qui orientent la lumière uniquement là où on la veut;
- > Utiliser seulement la quantité de lumière qui suffit aux besoins du lieu et de l'heure;
- > Installer des systèmes de contrôle (minuteries, gradateurs, déclencheurs automatiques) pour éclairer uniquement lorsque c'est vraiment nécessaire.

N'oubliez pas que la diffusion de ce code auprès de vos invités et locataires est essentielle au maintien de notre lac en santé pour toujours.

